

FAIT MARQUANT

L'ÉDUCATION À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN MILIEU SCOLAIRE

Le seuil d'activité physique et sportive – en milieu scolaire ou ailleurs – recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui est de 60 minutes par jour, n'est pas atteint par les jeunes âgés de moins de 18 ans au sein de l'Union européenne. Le taux de complétion de ce seuil est élevé en Espagne (74%), en Hongrie (60%), aux Pays-Bas (51%), en Finlande (46%) et en France (45%). La moyenne européenne s'élève à 30%, mais ce taux varie considérablement selon l'âge : il est en moyenne de 39% pour les moins de 12 ans et de 21% pour les adolescents (figure 1). Parmi les facteurs expliquant la baisse de la pratique sportive avec l'âge, le manque de temps, le contexte socio-économique ou encore les enjeux de bien-être et de santé mentale sont le plus souvent mis en avant.

En ce qui concerne plus spécifiquement les activités physiques et sportives pratiquées en milieu scolaire (EPS), les pays qui proposent le plus grand nombre d'heures (h) dans l'enseignement élémentaire (en CITE 1) et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (en CITE 2) sont la Hongrie (respectivement 137 h par an et 136 h par an en moyenne) et la France (108 h par an en moyenne aux deux niveaux). Une baisse du volume horaire s'observe entre le niveau de CITE 1 et de CITE 2 pour une majorité de pays, à l'exception notamment de la Suède (+40 h), de l'Autriche (+30 h) et de Chypre (+17 h). Dans ces trois pays, le choix d'augmenter le nombre d'heures d'EPS semble de nature à limiter le décrochage de la pratique physique et sportive à l'adolescence évoqué précédemment (figures 2 et 3).

UNE APPROCHE « INTÉGRÉE » POUR ÉVITER LE DÉCROCHAGE À L'ADOLESCENCE

La baisse en popularité de l'EPS dans les années 1990 a entraîné, à partir des années 2000, le développement d'une approche globale de la pratique physique et sportive à l'école. En fonction des pays, les élèves peuvent bénéficier de pauses « physiques et sportives » (dans 12 pays), des incitations aux activités physiques en classe en dehors des cours d'EPS (dans 19 pays), de l'organisation d'un trajet « dynamique » vers l'école (dans 14 pays) et/ou des propositions d'activités périscolaires ou extracurriculaires sportives (dans 21 pays)¹.

En Finlande, le modèle choisi repose sur une philosophie du bien-être dans tous les domaines de la vie. Depuis 2010, le programme « *on the move* » incite à la pratique physique et sportive, notamment par une déclinaison du programme « *Learning on the move* » s'appuyant sur des kits pédagogiques et une

formation prévue pour les enseignants. En Autriche, depuis 2009, le programme « *Move children healthy 2.0* » incite à une offre sportive extracurriculaire issue de la coopération entre les écoles primaires et les clubs sportifs.

L'Autriche et la Finlande ont engagé de nouvelles pratiques durant la pandémie de Covid-19. En Autriche, la campagne « *Pedibus* » propose des kits pédagogiques permettant de regrouper des enfants sous la supervision d'adultes pour se rendre à l'école à pied. Ce programme a été pérennisé. En Finlande, le « *Finnish model* », établi en 2020 pour une offre sportive gratuite après l'école, a également été pérennisé².

En France, dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la promotion de l'activité physique et sportive constitue la « Grande Cause nationale » en 2024. Le programme Génération 2024 permet d'intégrer 30 minutes d'activité physique quotidienne supplémentaire pour les élèves de CITE 1 et de valoriser l'engagement des établissements scolaires grâce à un label.

LEVER LES BARRIÈRES DES JEUNES À LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'accompagnement dans la pratique physique et sportive en dehors du cadre scolaire peut être assuré par la levée des barrières sociales et économiques dans l'accès au sport, par exemple concernant les activités dans un club sportif. En moyenne, conformément à un baromètre flash de l'UE réalisé en mai 2024³, 33% des jeunes de 15 à 30 ans ont participé aux activités d'un club sportif lors des 12 mois précédant l'enquête. Ce taux va de 42% pour la Belgique et la France, à 16% pour Malte (figure 4).

Pour lever les barrières évoquées, 21 États membres de l'UE ont mis en place des dispositifs; trois d'entre eux proposent notamment des mesures adressées aux jeunes modestes (Belgique, France et Pays-Bas)⁴. En France, le « Pass sport » finance à hauteur de 50 euros l'adhésion à une structure sportive pour chaque jeune. La pratique sportive des jeunes est aussi rendue accessible par les programmes extrascolaires « aisance aquatique » (de 4 à 6 ans) et « j'apprends à nager » (de 6 à 12 ans), ainsi que de cyclisme *via* le programme « savoir rouler à vélo » (6 à 11 ans). En Belgique, le « *sport na school* » (sport après l'école) propose un accès aux activités sportives à tarif réduit pour les jeunes, ainsi qu'un pass dégressif selon des critères sociaux. La région Basse-Autriche a opté pour une approche ciblée : des cours gratuits de ski y sont proposés aux enfants de 5 à 10 ans grâce au programme « *Skikids* ». ■

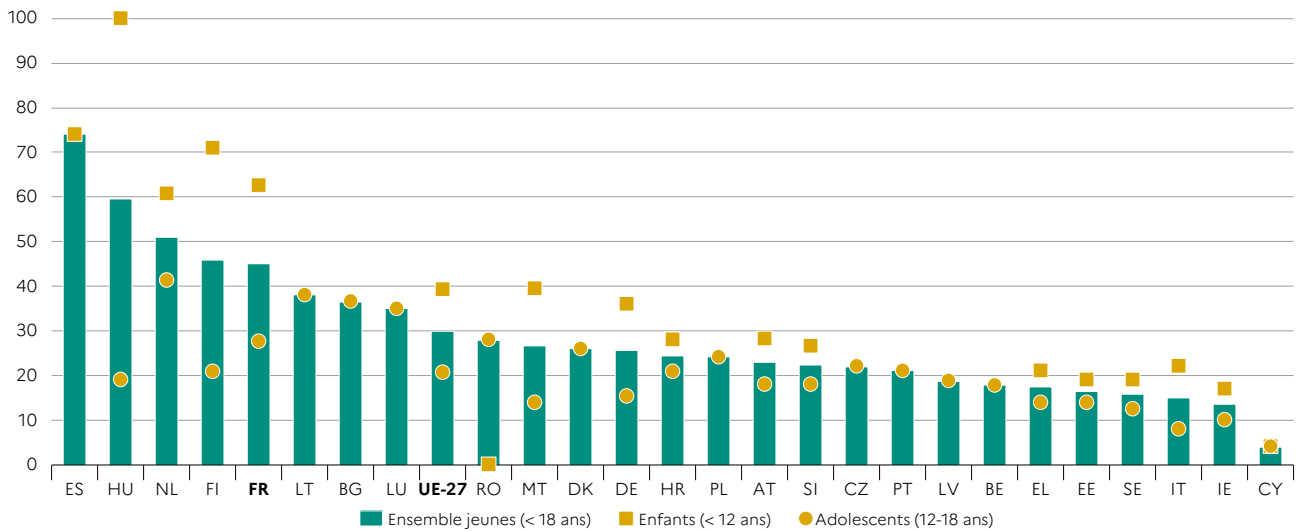
1. Pour plus d'informations voir : CE/OMS, 2021, *Physical Activity Factsheets for the European Union Member States in the WHO European Region*. https://sport.ec.europa.eu/sites/default/files/2021-11/PA%20European%20Report%202021%20Web_v1_1.pdf

2. CE/EACEA, 2022, *The impact of the COVID-19 pandemic on the mental health of young people – Policy responses in European countries*, Office des publications de l'UE, Luxembourg. <https://data.europa.eu/doi/10.2797/299233>

3. Pour plus d'informations voir : CE, 2024, *Eurobaromètre Flash 545 Youth and democracy*. <https://europa.eu/eurobarometer/api/deliverable/download/file?deliverableId=91994>

4. Pour plus de détails voir : CE/OMS, *ibid.*, indicateur 8.

1 Taux de complétion du seuil d'activité physique et sportive de 60 minutes par jour et par jeune (en %)

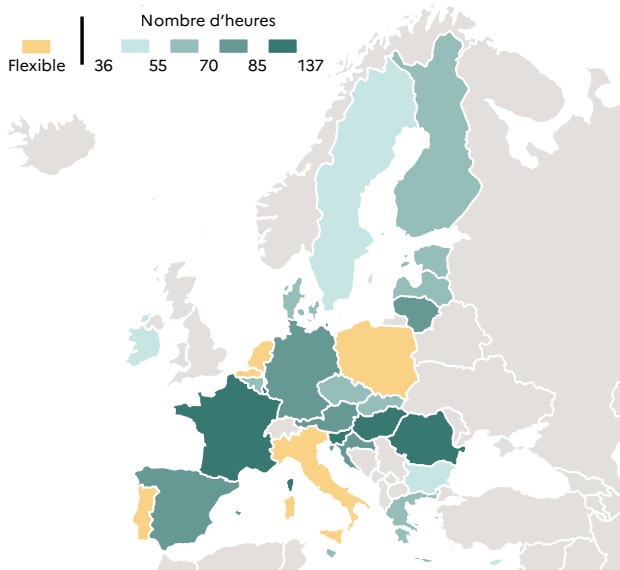


Note : l'année de référence des données est 2018, à l'exception de la Bulgarie (2020), de la Finlande (2019), de la France (2015), de l'Allemagne (2017), de la Lituanie (2020), de Malte (2017), des Pays-Bas (2020), de la Pologne (2014), du Portugal (2016), de la République slovaque (2019) et de l'Espagne (2019). Les tranches d'âges varient selon la méthodologie d'enquête nationale. Les données concernant les moins de 12 ans ne sont pas disponibles pour la Lituanie, la Bulgarie, le Luxembourg, le Danemark, la Pologne, la République tchèque, le Portugal, la Lettonie, la Belgique et la République slovaque.

Champ : ensemble des jeunes âgés de moins de 18 ans.

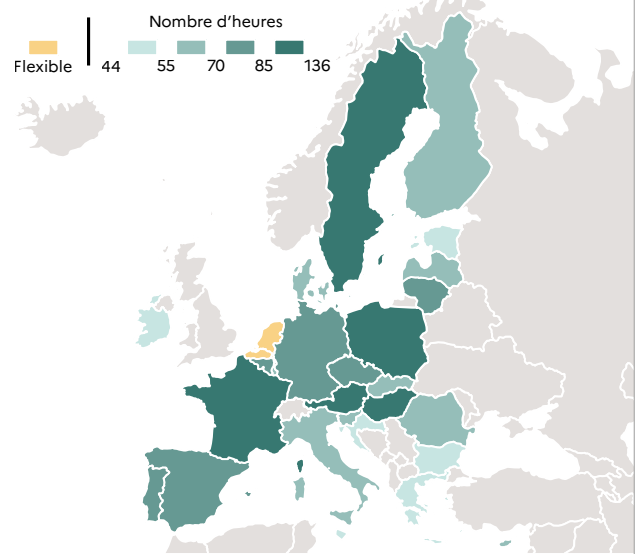
Source : CE/OMS, 2021, *Physical Activity Factsheets for the European Union Member States in the WHO European Region*.

2 Nombre moyen d'heures obligatoires d'éducation physique et sportive par année pour les élèves de CITE 1 en 2022-2023



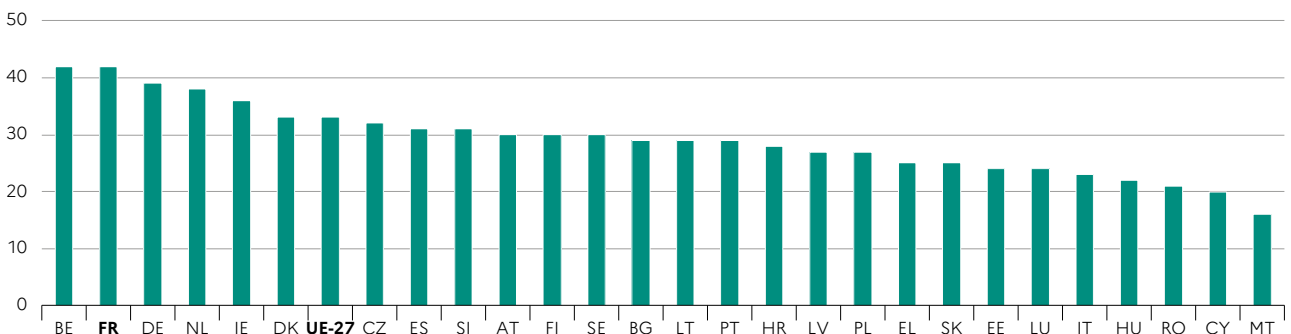
Champ : ensemble des élèves scolarisés en enseignement élémentaire (CITE 1).
Source : Eurydice, 2023, *National diagrams: Recommended annual instruction time in full-time compulsory education in Europe 2022/2023*.

3 Nombre moyen d'heures obligatoires d'éducation physique et sportive par année pour les élèves de CITE 2 en 2022-2023



Champ : ensemble des élèves scolarisés en premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2, collège en France).
Source : Eurydice, 2023, *National diagrams: Recommended annual instruction time in full-time compulsory education in Europe 2022/2023*.

4 Participation aux activités d'un club sportif dans les 12 derniers mois de la part des jeunes de 15 à 30 ans en 2024 (en %)



Champ : ensemble des jeunes âgés de 15 à 30 ans.

Source : CE, 2024, *Eurobaromètre Flash 545 Youth and democracy*.